

La Lettre du Centre de Gestion du Finistère

N°178 - 17 août 2026

A LA UNE



Réorganiser vos services : un accompagnement pour construire l'organisation de demain

Une réorganisation ne s'improvise pas. Pour anticiper les changements et adapter votre organisation, le service Conseil en organisation et accompagnement RH vous accompagne, du diagnostic à la mise en œuvre des solutions.

[En savoir +](#)



Rencontre des conseillers de prévention : un réseau pour partager les bonnes pratiques

Le réseau des conseillers de prévention des intercommunalités affiliées au CDG 29 se retrouvera le 18 septembre à la Communauté de communes du Pays d'Iroise (CCPI), pour une nouvelle journée d'échanges et de partage d'expériences.

[En savoir +](#)

EN BREF

Veille RH

Mise à jour des modalités d'application du dispositif de rupture conventionnelle dans la fonction publique

Le dispositif de rupture conventionnelle pérennisé par la loi de finances pour 2026 est mis à jour avec la parution de deux décrets du 6 août 2026, l'un relatif à la procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique, l'autre modifiant le décret n° 2019-1596 du 31 décembre 2019 relatif à l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle dans la fonction publique et portant diverses dispositions relatives aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents dans leurs transitions professionnelles. Un arrêté du 6 août 2026 fixe les modèles de convention de rupture conventionnelle prévus par le décret n° 2019-1593 du 31 décembre 2019 relatif à la procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique. Une circulaire du 7 août 2026 précise les modalités d'application du dispositif.

Les principales évolutions sont la suppression du caractère représentatif des organisations syndicales assistant un agent public durant la procédure de rupture conventionnelle, l'alignement des modalités de

remboursement de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle (ISRC) au sein des trois versants de la fonction publique, et la modification et le resserrement des modalités de calcul des montants plancher et plafond de l'ISRC en tenant compte de l'ancienneté.

[Décret n° 2026-745 du 06/08/2026 paru au JO du 07/08/2026](#)

[Décret n°2026-746 du 06/08/2026 paru au JO du 07/08/2026](#)

[Arrêté du 06/08/2026 paru au JO du 07/08/2026](#)

[Circulaire du 07/08/2026](#)

Avancement de grade

Les tableaux en matière d'avancement de grade au choix doivent être établis par ordre de mérite. Aussi, un tableau d'avancement classant les candidats par ordre alphabétique méconnaît les dispositions selon lesquelles l'avancement de grade repose sur le seul critère du mérite et de la valeur professionnelle et est entaché d'illégalité.

[Conseil d'État, 27 juillet 2026, n° 503411](#)

Période d'essai et nouveau contrat

Une période d'essai ne peut être valablement prévue lorsque le contrat est renouvelé à son expiration, pour les mêmes fonctions et par le même employeur, celui-ci ayant déjà pu apprécier les capacités professionnelles de l'agent. Toutefois, un agent précédemment recruté sur un emploi d'architecte en cybersécurité, qui conclut un nouveau contrat avec son employeur pour exercer les fonctions de DSI, ne peut être regardé comme occupant des fonctions identiques à celles précédemment occupées. Aussi, l'employeur pouvait légalement soumettre ce nouveau contrat à une période d'essai, et renouveler cette période d'essai conformément au contrat avant de prononcer son licenciement.

[CAA Paris, 4 août 2026, n° 25PA00141](#)

Mesure d'éloignement managérial et suspension

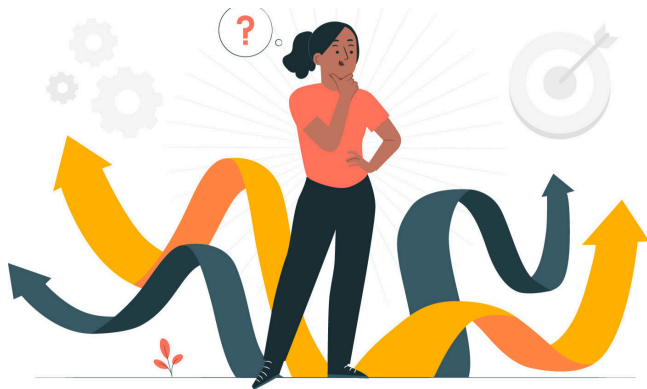
Une mesure de suspension d'un agent public peut être prononcée lorsque les faits imputés à l'intéressé présentent un caractère suffisant de vraisemblance et de gravité et que la poursuite des activités de l'intéressé dans ses fonctions présente des inconvénients suffisamment sérieux pour le service. En l'espèce, une mesure d'« éloignement managérial » a été adoptée à l'encontre d'un agent exerçant des fonctions d'encadrement à la suite de plusieurs signalements sur ses pratiques managériales. Cette mesure, qui a eu pour effet de le dessaisir de ses fonctions d'encadrement, indissociables de ses fonctions de directeur, de l'empêcher de participer aux instances dirigeantes, de ne plus lui confier que la gestion en propre de deux dossiers, et a conduit à la nomination d'un nouveau directeur par intérim, eu égard à ses effets sur les prérogatives et les responsabilités de l'agent, doit être regardée non comme une simple mesure d'ordre intérieur mais comme une mesure de suspension. Une telle mesure doit être regardée comme justifiée au regard des faits reprochés, à savoir un manque de soutien apporté aux agents en cas de difficulté, un sentiment d'isolement voire d'abandon, un périmètre de responsabilité peu clair avec un impact sur les relations entre collègues, un problème de circulation de l'information, une entrave à la dynamique collective et une mise à l'écart de l'information de certaines personnes, un dénigrement des personnels et des équipes hors direction et à une alternance de comportements très valorisants et de distance, voire de froideur.

[CAA Nantes, 30 juin 2026, n°25NT01617](#)

Cumul d'activités

Si le gouvernement n'envisage pas de revenir sur l'obligation d'obtenir l'autorisation préalable de l'employeur public pour l'exercice d'une activité accessoire, ni d'assouplir les sanctions susceptibles d'être encourues, une réflexion est toutefois engagée sur le champ des activités susceptibles de donner lieu à autorisation de cumul, en particulier dans certains secteurs en tension, afin de tenir compte de l'évolution des besoins, comme cela pourrait être le cas de l'autorisation d'interventions ponctuelles relevant de compétences sanitaires ou paramédicales.

[Réponse ministérielle du 6 août 2026, Sénat, n°06190](#)



Se former dans la FPT : quels sont les dispositifs mobilisables, concrètement ?

Vous ressentez le besoin de changer, mais vous ne savez pas encore vers quoi vous orienter ? Vous avez plusieurs idées, sans savoir laquelle choisir ? Ou, au contraire, vous avez l'impression de manquer de pistes ?

[En savoir +](#)



Régisseurs d'avances et de recettes : formez-vous gratuitement

Vous exercez – ou allez prochainement exercer – les fonctions de régisseur d'avances et/ou de recettes ? Le CNFPT propose un MOOC gratuit pour vous accompagner dans la prise en main de cette mission essentielle au sein des collectivités territoriales.

[En savoir +](#)



RSU 2026 : profitez de l'été pour avancer sur votre déclaration

La campagne RSU 2026 est en cours jusqu'au 1er décembre. L'été est une période propice pour rassembler vos données, commencer ou poursuivre votre saisie et anticiper cette obligation réglementaire. En septembre, un webinaire régional vous montrera également comment valoriser vos données RH.

[En savoir +](#)



Élections professionnelles 2026 : vérification et mise à jour des listes électorales – Nous sommes en attente de vos retours.

Le CDG29 rappelle les démarches à réaliser dans le cadre des élections professionnelles 2026. Deux courriels envoyés début juin précisent l'accès à la plateforme « Échanges » pour télécharger, vérifier et compléter les listes électorales dans les délais impartis.

[En savoir +](#)



Participez au Club RH « Action disciplinaire » au Centre de Gestion du Finistère !

Le Centre de Gestion a le plaisir de vous convier à une matinée d'échanges et de partage de pratiques consacrée à l'action disciplinaire dans la fonction publique territoriale le 15 septembre 2026 de 9h à 12h. La matinée sera suivie d'un déjeuner (offert sur inscription).

[En savoir +](#)

[> Toutes nos actualités](#)

Le CDG recrute

- [Médecin de santé au travail \(F/H\)](#)
- [Technicien en prévention des risques professionnels \(F/H\)](#)

Consultez [nos offres](#)

L'apprentissage recrute

[Consultez les offres d'apprentissage](#)

Bourse de l'emploi

Retrouvez toutes les offres d'emploi du Finistère sur le site [emploi-territorial.fr](#)

Le service intérim recrute

- Éducateur sportif (H/F) – Secteur du Haut Léon
- Agent technique bâtiment (H/F) – Secteur de Brest
- Agent technique des espaces verts et naturels (H/F) – Secteur d'Audierne
- Agent d'entretien des espaces publics spécialité voirie (H/F) – Secteur d'Audierne
- Cuisinier (H/F) – Secteur de Quimper

Postuler à notre service intérim sur le site [DEN.bzh](#)

CONCOURS ET EXAMENS

CALENDRIER

[Consultez le calendrier des concours et examens professionnels du Grand Ouest](#)

AVIS DE CONCOURS & EXAMENS

[Consultez le détail des avis de concours et examens professionnels](#)

LES RÉSULTATS

[Consultez les résultats](#)

AGENDA DU MOIS



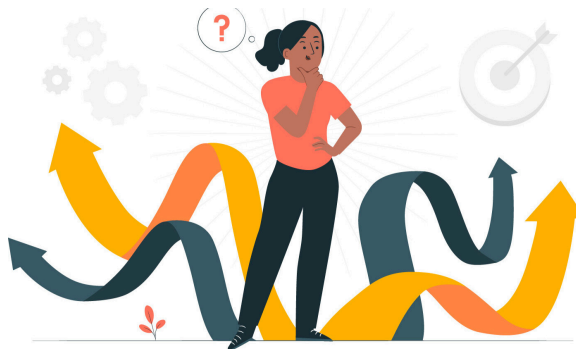
Les ateliers "gestion de crise" de la protection des données 2026

Mardi 8 septembre 2026

Landivisiau

L'équipe du service Protection des Données (RGPD et Cybersécurité) vous propose des sensibilisations à destination des élus, SG et DGS des collectivités du Finistère.

[En savoir +](#)



Atelier de recherche d'emploi : préparer sa candidature avec l'IA

Jeudi 10 septembre 2026

CDG29

Comment améliorer ses outils de candidature grâce à l'intelligence artificielle : optimiser CV, lettres et préparation aux entretiens.

[En savoir +](#)

[**> Tout l'agenda**](#)



Centre de Gestion du Finistère
7 Boulevard du Finistère - CS 44048 - 29337 Quimper Cedex
www.cdg29.bzh
cdg29@cdg29.bzh
02 98 64 11 30

[Se désabonner](#)